

Ces infos gratuites concernent le droit belge, prioritairement le droit de la circulation routière, le droit des assurances et des accidents, ainsi que parfois d'autres sujets. L'avocat veille à la fiabilité des informations fournies, lesquelles ne sauraient toutefois engager sa responsabilité. Si vous souhaitez vous désinscrire, il vous suffit d'envoyer un courriel à l'adresse suivante [jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be)

### **« Vision, concertation, audace pour une mobilité plus efficace »**

Tel était le titre prometteur de la conférence du Ministre de la mobilité François Belot à laquelle j'ai assisté le 7 octobre à Bruxelles où il ne fut question ni de vision ni d'audace. En effet, d'abord, nous avons eu droit à une avalanche de statistiques pour prouver une évidence, à savoir qu'en termes de mobilité, les besoins ne cesseront d'augmenter.

Ensuite, la majeure partie de la conférence était consacrée à la SNCB alors que, selon le Ministre à peine 10% de la population utilise le train et que la salle était composée de 95% d'automobilistes. Pour seule timide réponse aux embouteillages quotidiens, le Ministre a souhaité la mise au point d'une application de planning routier qui, sur base des infos trafic et des données en temps réel des sociétés de transport, permettrait, selon lui « *de réduire de 30% la saturation du réseau routier en 5 à 10 ans* ».

Enfin, pas un mot dans l'exposé du Ministre sur la voiture autonome. Quelques minutes avant le début de la conférence, j'avais demandé à un membre de son cabinet où en était le projet de voiture autonome en Belgique. « Nulle part » m'avait-il répondu. Lors de la séance de questions/réponses, j'ai posé la question au Ministre qui est beaucoup plus optimiste que son cabinet. Pour lui, à condition que les investissements nécessaires soient financés, on pourrait voir des voitures autonomes en Belgique bien avant 2030 puisque la technologie est déjà quasiment au point et que ne restent à résoudre que les problèmes juridiques, notamment d'assurances.

Pour terminer, le Ministre Belot nous a fait part de sa fierté d'avoir obtenu que les infrastructures de Galiléo (GPS européen) viennent s'installer dans nos Ardennes ..... région dont il est lui-même originaire.

### **67% du prix de l'essence et 60% du prix du diesel à la pompe sont des taxes**

Alors que le gouvernement fédéral vient de boucler un douloureux exercice budgétaire et que, pour une fois, il n'a pas touché aux taxes sur les carburants, il est utile de rappeler le coût exorbitant des taxes sur l'essence et le diesel. Selon Touring secours, à peine 36% des recettes fiscales payées par les automobilistes sont consacrées aux transports publics et aux infrastructures routières. Cette mauvaise gestion, dénoncée depuis de nombreuses années par Touring, a été illustrée récemment par l'inacceptable délabrement des tunnels bruxellois.

### **Coût moyen mensuel d'une voiture en Belgique: 549€ (diesel) et 584€ (essence)**

Cela ressort d'une étude récente portant sur les coûts d'utilisation d'un véhicule dans 11 pays européens. Il existe d'importantes disparités. Ainsi aux Pays-Bas, ce coût est de 660 € (essence) et 805 € (diesel). Par contre, en Allemagne, on se situe à 418 € (essence) et 454 € (diesel). Chez nous, dans le cadre du « tax shift », les taxes sur le diesel égaleront en 2017 celles sur l'essence, ce qui modifiera sans doute la situation actuelle où rouler « au diesel » est moins cher que rouler « à l'essence ».

**Jean-Pol Nijs**

**Avocat**

**Spécialisé en droit de la circulation routière.**

**Assurances - Accidents - Indemnisation de tous les dommages**

[jpn.avocat@skynet.be](mailto:jpn.avocat@skynet.be)    [www.droitdesaccidents.be](http://www.droitdesaccidents.be)